

عن أبي أمامة الباهلي رضي الله عنه قال : أنشأ رسول الله
صلَّى الله عليه وسلَّم جيشاً فقلتُ : يا رسول الله ! ادعُ لي
بالشَّهادة

قال رسول الله صلَّى الله عليه وسلَّم : اللهم ! سلِّمهم وغنِّهم
فغزونا فسلمنا وغنمنا حتى ذكر ذلك ثلاث مرَّاتٍ
ثم أتيتُه فقلتُ : يا رسول الله ! إني أتيتك تترى ثلاث
مرَّاتٍ أسألك أن تدعو الله لي بالشَّهادة فقلتُ : اللهم !
سلِّمهم وغنِّهم فسلمنا وغنمنا يا رسول الله ! ففُرني بعملٍ
أدخلُ به الجنة ؟

قال رسول الله صلَّى الله عليه وسلَّم : عليك بالصَّوم فإنه لا
مِثْلَ له

فكان أبو أمامة رضي الله عنه لا يرى في بيته الدخان نهراً
إلا إذا نزل بهم ضيف
فإذا رأوا الدخان نهراً عرفوا أنه قد اعتراهم ضيف



D'après Abou Oumama Al Bahili (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a levé une armée alors j'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Invoque pour moi le martyr!

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ô Allah! Préserve-les et accorde-leur du butin ! ».

Nous avons donc combattu et nous avons été préservés et avons obtenu du butin.

Cela s'est passé à trois reprises puis je suis allé le voir et j'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Je suis venu



te voir trois fois pour que tu invoques Allah afin qu'Il m'accorde le martyr mais tu as dit: Ô Allah! Préserve-les et accorde-leur du butin!

Alors nous avons été préservés et nous avons obtenu du butin.

Ô Messager d'Allah! Ordonne-moi un acte par lequel j'entrerais au paradis!

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Je te recommande le jeûne car certes il n'a pas d'équivalent ».

On ne voyait jamais de fumée dans la maison de Abou Oumama (qu'Allah l'agrée) durant la journée (*) sauf s'il y avait des invités chez lui et s'ils voyaient de la fumée durant la journée ils savaient qu'il recevait des invités.

(Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih n°3425 et authentifié par Cheikh Albani dans Al Ta'liqat Al Hissan 'Ala Sahih Ibn Hibban n°3416)